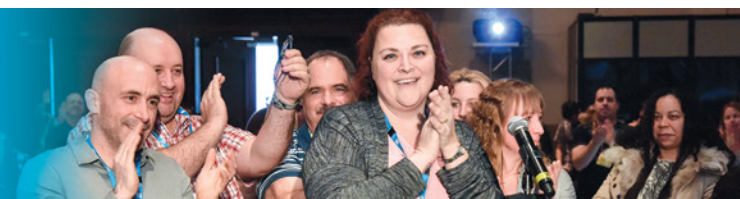


**100%  
PROFESSIONNELLES  
EN SOINS**

## Votes d'allégeance syndicale Victoire de la FIQ!



Vol 30 | No 1 | Mars 2017

Congrès extraordinaire du 21 mars  
Conseil fédéral des 21, 22 et 23 mars

# EN ACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca)



Martine Côté, présidente du Comité exécutif transitoire du Syndicat des professionnelles en soins du Saguenay-Lac-Saint-Jean, heureuse du résultat en faveur de la FIQ et fière de représenter les professionnelles en soins de la région

## 100 % PROFESSIONNELLES EN SOINS

Le 24 février 2017 marquait la fin de la période de changement d'allégeance syndicale pour les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires de la catégorie 1 œuvrant dans les nouveaux CISSS et CIUSSS issus de la réforme Barrette. Au terme du dépouillement des votes qui s'est conclu le 11 avril dernier, la FIQ sort gagnante de cette vaste campagne!

En effet, la FIQ est heureuse d'accueillir 8 000 nouvelles membres infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes cliniques au sein de son organisation syndicale dédiée à 100 % aux professionnelles en soins. Bienvenue à vous toutes! La Fédération représente ainsi la très vaste majorité des professionnelles en soins au Québec, regroupées au sein de 18 CISSS et CIUSSS sur 22, sans compter les établissements non fusionnés.

C'est donc plusieurs membres provenant d'autres organisations syndicales qui ont choisi la FIQ pour les représenter alors que plusieurs membres actuelles ont réaffirmé leur

allégeance syndicale à la Fédération, une belle marque de confiance!

### UNE VOIX FORTE EN SANTÉ

En faisant ce choix, les professionnelles en soins de la Fédération disposeront d'une voix forte et unique pour défendre leurs intérêts et ceux des patient-e-s du réseau public de santé. Quelques résultats positifs ont d'ailleurs été rendus au moment du conseil fédéral permettant aux déléguées de célébrer ensemble ces victoires et de saluer l'excellent travail de toutes au cours des derniers mois pour rencontrer les professionnelles en soins partout au Québec et leur expliquer les avantages de faire partie de la FIQ.

### À LA PROCHAINE!

Ce conseil fédéral a aussi été parsemé de quelques déceptions alors que trois syndicats provenant des régions de Laval, de la Gaspésie et de la Côte-Nord n'ont pas connu un dénouement positif. Ce fut donc l'occasion pour les déléguées de souligner leur grande implication au sein de la FIQ et de leur dire à la prochaine! Rappelons qu'une période de maraudage syndical se tiendra en 2019 et qu'il sera alors possible pour les professionnelles en soins de ces régions de choisir la FIQ comme organisation syndicale.

SUITE P. 3

## ACTIVITÉS RÉSERVÉES : UN GUIDE DE POCHE PRATIQUE

Depuis l'implantation de la Loi 90 et malgré les démarches répétées de la Fédération pour qu'elle soit appliquée, les gestionnaires des établissements de santé ne sont toujours pas tenus de faire exercer l'ensemble des activités qui leur sont réservées par chacune des professionnelles de l'équipe de soins.

Les déléguées sont d'avis qu'il faut poursuivre collectivement les actions pour revendiquer l'occupation pleine et entière du champ d'exercice des professionnelles en soins. À cet égard, la FIQ a produit un guide de poche visant à mieux connaître et faire connaître les activités réservées des infirmières, des infirmières auxiliaires, des inhalothérapeutes et des perfusionnistes cliniques. Cet outil permet de visualiser les « familles » d'activités selon des codes de couleur, facilitant ainsi la comparaison du champ d'exercice entre les différents titres d'emploi.

Vous pouvez consulter le guide de poche sur le site Web de la FIQ ou vous procurer un exemplaire auprès de votre équipe syndicale locale. Une affiche a également été produite et sera diffusée dans les centres d'activités.



POSTE-PUBLICATION  
Convention 40007983

(adresse de retour)  
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard,  
Québec (Qc) G2K 0J1

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**FIQ en Action, vol. 30, n° 1, mars 2017** | Publié par le service Communication-Information-Web après chaque instance de la FIQ |

**Tirage** : 75 000 exemplaires | **Montage graphique** : Josée Roy | **Photographies** : Jacques Lavallée | **Photo couvert** : l'équipe du Syndicat des professionnelles en soins de la Mauricie et du Centre-du-Québec | **Impression** : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à [info@fiqsante.qc.ca](mailto:info@fiqsante.qc.ca) | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [info@fiqsante.qc.ca](mailto:info@fiqsante.qc.ca)



**LE CHOIX DU SYNDICALISME DE PROPOSITIONS!**

*Régine Laurent*

La période de vote est enfin terminée. Après plusieurs mois de campagne, nous connaissons maintenant l'ensemble des résultats. Avant de tirer les constats, je crois qu'il est important de rappeler que cette période de vote, nous ne l'avons pas souhaitée. Elle nous a été imposée par la Loi 10 du ministre Gaétan Barrette. Cette réforme vient compliquer davantage l'organisation des soins dans le réseau de la santé.

Le « power trip » du ministre aura causé des dommages collatéraux pour tout le monde, les patient-e-s comme le personnel de la santé. Les périodes de changement d'allégeance syndicale sont tout de même des moments forts dans la vie démocratique syndicale. Malgré le caractère odieux de la réforme Barrette et bien que nous n'ayons pas souhaité ce maraudage, la démocratie a parlé et les syndiqué-e-s ont fait leur choix.

conclusion de cette période de vote, soit la victoire des syndicats spécialisés, celle de la FIQ et de l'APTS. Les professionnel-le-s de la santé veulent être regroupées au sein d'organisations qui tiennent compte de leur spécificité, qui travaillent à l'amélioration et à la promotion de leurs champs d'expertise.

également été un moment privilégié pour aller à votre rencontre, dans toutes les régions du Québec. Les discussions enrichissantes et bénéfiques que nous avons partagées ont permis de bien cerner vos préoccupations.

**DES INITIATIVES QUI PORTENT FRUIT**

Notre décision de financer le projet de la Clinique SABSA à Québec a eu un impact positif. Même s'il était réticent, nous avons forcé le ministre de la Santé à assurer le financement de cette clinique comme celle de la Petite-Nation à Chénéville. De la même façon que nous avons contribué à ce que le ministre se décide à implanter le projet pilote de la Clinique Archimède à Québec. Tout le monde y gagne, les patient-e-s comme les professionnelles en soins.

Le résultat de ce vote aura inévitablement des impacts sur la cartographie syndicale au Québec. Il y a maintenant deux voix fortes en santé, la FIQ et l'APTS, pour représenter les professionnel-le-s de la santé et c'est une bonne chose. Les rapports de force changeront et le gouvernement devra nous écouter encore plus. De notre côté, nous poursuivrons plusieurs batailles déjà bien engagées comme l'implantation de ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s. Nous le ferons encore une fois en ayant comme priorité nos membres et les patient-e-s.

Dans une très forte proportion, les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes cliniques ont voté, et elles ont voté très largement pour la FIQ. Durant toute la période de vote, nous avons fait campagne en présentant ce que nous sommes : un syndicat de professionnelles voué à la défense des intérêts singuliers de ses membres et un syndicat de propositions qui présente des solutions pour améliorer la qualité et la sécurité des soins.

Cette approche a particulièrement bien réussi. C'est d'ailleurs la grande

Cette campagne nous a fait vivre des émotions intenses et occasionné du stress à profusion, mais elle a

En terminant, je tiens à vous remercier chaleureusement d'avoir fait le choix de la FIQ.

Merci! ■



**NOUVELLE PLATEFORME WEB**

Ce conseil fédéral a été l'occasion pour les déléguées de prendre connaissance d'un nouvel outil offert par la Fédération. Les syndicats affiliés pourront utiliser gratuitement la plateforme Web de la FIQ pour administrer leur propre site Web. Une nouvelle accueillie chaleureusement par les déléguées. ■



**LE COMITÉ EXÉCUTIF VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE!**

Les membres du Comité exécutif de la FIQ sont heureuses d'accueillir les nouvelles membres au sein de la Fédération et remercient celles qui ont réitéré leur adhésion à la FIQ. Élues pour vous représenter, ce sont des militantes engagées dans la défense et la promotion de vos intérêts professionnels, économiques et sociaux. De gauche à droite : Linda Lapointe, 6<sup>e</sup> vice-présidente (poste réservé inhalothérapeute), Marie-Claude Ouellet, secrétaire, Daniel Gilbert, 2<sup>e</sup> vice-président (poste réservé infirmière), Nancy Bédard, 4<sup>e</sup> vice-présidente, Régine Laurent, présidente, Roberto Bomba, trésorier, Linda Bouchard, 5<sup>e</sup> vice-présidente (poste réservé infirmière auxiliaire), Line Larocque, 1<sup>re</sup> vice-présidente, et Claude Boucher, 3<sup>e</sup> vice-présidente.

**NÉGOCIATION LOCALE**

**100 % professionnelles en soins (suite)  
La négociation locale est enclenchée**

**100 % PROFESSIONNELLES EN SOINS**

(suite de la p. 1)

**LES RÉSULTATS**

Voici les établissements dans lesquels un vote s'est tenu et où les professionnelles en soins ont choisi la FIQ pour les représenter :

- CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
- CISSS de Chaudière-Appalaches
- CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- CISSS de Lanaudière
- CIUSSS de la Capitale-Nationale
- CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
- CISSS de la Montérégie-Est
- CISSS de la Montérégie-Ouest
- CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
- CISSS de l'Outaouais
- CISSS du Bas-Saint-Laurent
- CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
- CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- CISSS des Laurentides

Voici les établissements où les professionnelles en soins ont choisi une autre organisation syndicale que la FIQ pour les représenter :

- CISSS de la Côte-Nord
- CISSS de la Gaspésie
- CISSS de Laval

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?**

Pour plus d'information sur les services de la FIQ, n'hésitez pas à consulter le site Web de la Fédération à [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca), vous y trouverez plusieurs renseignements utiles, dont le bureau régional de la Fédération près de chez vous. ■

**LA NÉGOCIATION LOCALE EST ENCLENCHÉE**

Depuis l'adoption de la Loi 10 par le Parti libéral du Québec et les transformations majeures du réseau de la santé qui en ont découlé, la Fédération et ses syndicats affiliés ont mené plusieurs dossiers de front : fusions d'établissements, vote syndical touchant la très vaste majorité des membres et négociation des dispositions locales de la convention collective.

Ce conseil fédéral a été l'occasion pour les déléguées d'adopter les orientations et la structure de négociation de la prochaine ronde de négociations locales. En effet, le processus de négociation locale est le prochain défi auquel devra s'adresser collectivement l'ensemble de l'organisation. Les décisions d'accréditation sont maintenant rendues et les comités exécutifs transitoires des syndicats sont en fonction. Les délais légaux relativement à la négociation locale ont commencé à courir dès la date de la décision sur l'accréditation syndicale.

Ainsi, tous les établissements fusionnés ont 18 mois pour conclure leur négociation locale, soit entre le 7 septembre et le 21 octobre 2018, selon les dates des décisions d'accréditation.

Les déléguées sont d'avis que cette ronde de négociations locales doit refléter les gains de la dernière négociation nationale, tout en tenant compte des réalités locales, lesquelles comptent actuellement, dans plusieurs cas, des dispositions provenant d'autres organisations syndicales.

Un projet initial contenant des orientations nationales servira donc de point de départ auxquelles se grefferont les enjeux de chaque syndicat de l'organisation, selon sa réalité locale et son étendue territoriale.

La Fédération déploiera tous les outils et les ressources nécessaires pour soutenir les syndicats afin d'obtenir des conventions collectives locales satisfaisantes pour l'ensemble des membres qu'elle représente. ■



**CONSULTATIONS À VENIR**

Avant de pouvoir s'inscrire activement dans la négociation locale par le dépôt à l'employeur d'un premier projet de convention collective locale, les syndicats devront d'abord procéder à la mise en place de leur comité de négociation locale et suivre la formation dispensée par la FIQ. Ensuite, un projet de convention collective locale sera élaboré et présenté aux membres lors d'assemblées de consultation qui se tiendront dans les prochains mois, avant l'automne.

Participez en grand nombre aux consultations qui se tiendront dans votre établissement afin de vous exprimer et de demeurer informées des travaux et des activités de mobilisation pour lesquelles votre participation sera importante. La mobilisation de toutes les membres permettra à coup sûr d'obtenir des avancées au niveau local.

Au micro :  
Christine Camille, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal/CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord



**ORGANISATION  
DU TRAVAIL**

**Comité paritaire national – Tâche et organisation du travail  
Congrès extraordinaire**



Francis Charbonneau, CISSS des Laurentides/  
CSSS d'Antoine-Labelle

**COMITÉ PARITAIRE NATIONAL  
TÂCHE ET ORGANISATION DU  
TRAVAIL**

Un suivi a été fait à la délégation concernant l'avancement des travaux du comité paritaire national sur la tâche et l'organisation du travail dans le cadre des lettres d'entente n<sup>os</sup> 17 et 18 de la convention collective.



Nagia Idel Mehdaoui, RUIS McGill/Conseil Cri de la  
santé et des services sociaux de la Baie James

**LES RATIOS SÉCURITAIRES  
PROFESSIONNELLES EN SOINS/  
PATIENT-E-S**

Depuis le conseil fédéral de décembre dernier, quatre rencontres ont eu lieu et la FIQ a notamment présenté et expliqué à la partie patronale sa vision des projets pilotes. Elle a également proposé des conditions gagnantes à respecter pour éviter que les ratios sécuritaires FIQ ne puissent être dénaturés. Rappelons que le comité paritaire a le mandat d'étudier la pertinence et la faisabilité de ratios professionnelles en soins/patient-e-s par la mise en œuvre de projets pilotes.

Ces rencontres ont également permis de connaître la proposition patronale et de constater qu'il existe des écarts majeurs entre la vision patronale et les projets pilotes proposés par la FIQ. Cette première proposition patronale remet en question, entre autres, le concept de ratios minimums pour une clientèle

donnée, la surcharge de travail des professionnelles en soins et le positionnement du jugement clinique des professionnelles en soins dans les ratios. Vu ces différences fondamentales, la Fédération présentera un contre-argumentaire à la proposition patronale.

La FIQ rappelle également que les membres peuvent compléter le Formulaire de soins sécuritaires disponible en ligne sur le site Web de la Fédération pour dénoncer le fait que les investissements ministériels actuels en CHSLD ne sont pas adéquats pour répondre aux besoins des patient-e-s. Les données recueillies par l'entremise des formulaires permettront de soutenir les revendications de la Fédération.

**LES IPS**

Le comité paritaire national a comme mandat de documenter les problématiques d'attraction et de rétention des infirmières praticiennes spécialisées (IPS), tout

comme les questions relatives à leur formation continue et à leurs conditions de travail. La FIQ a mis sur pied un comité de travail consultatif regroupant des IPS provenant de différentes spécialités et de différentes régions afin d'alimenter les rencontres du comité paritaire. Une première rencontre a eu lieu le 8 mars 2017. Cette rencontre a permis de documenter les problèmes rencontrés relativement aux conditions salariales, aux conditions de travail et de pratique professionnelle des IPS. Des réalités totalement inacceptables ont été portées à l'attention de la FIQ.

La lettre d'entente n<sup>o</sup> 18 est l'opportunité idéale pour agir sur les problèmes auxquels les IPS québécoises sont confrontées. La première rencontre avec le comité national s'est tenue le 7 avril dernier. La FIQ y a présenté les conditions actuelles des IPS en s'appuyant sur des données provenant du terrain. Un dossier à suivre. ■



**BONNE  
RETRAITE!**

La présidente, Régine Laurent, a tenu à souligner le départ à la retraite d'une employée de la Fédération. Après 34 années de loyaux services au sein de l'organisation, les compétences de Ginette Raymond nous manqueront assurément, mais lui serviront sans aucun doute dans ses nombreux projets de retraite.

Nous lui souhaitons une belle et longue retraite bien méritée!

**CONGRÈS EXTRAORDINAIRE**

Les déléguées se sont réunies en congrès extraordinaire le 21 mars en avant-midi afin d'adopter des modifications aux structures de la Fédération pour tenir compte des changements imposés par la Loi 10. Elles ont aussi adopté une recommandation pour prolonger le Réseau SST.

**STATUTS ET RÈGLEMENTS**

Les déléguées ont adopté une mesure transitoire concernant la procédure de désaffiliation prévue aux statuts et règlements de la Fédération. L'adoption de cette mesure permettra ainsi au Conseil fédéral de suspendre cette procédure pour certains de ses syndicats affiliés qui ne sont pas visés par la Loi 10 et qui sont désormais regroupés sous FIQ Secteur privé (FIQP).

D'autres modifications aux statuts et règlements de la Fédération seront adoptés en juin prochain lors d'un congrès extraordinaire. Par la suite, le congrès de novembre 2017 per-

mettra aux déléguées de débiter la construction d'une nouvelle organisation syndicale en santé.

**PÉRÉQUATION DIRECTE**

Des modifications aux critères reliées au versement de la péréquation directe ont été adoptées par les déléguées pour tenir compte de la nouvelle reconfiguration du réseau de la santé. La péréquation est une redistribution de sommes qui tient compte de la grosseur du syndicat et de la dispersion de ses membres dans le territoire. Elle vise à compenser financièrement les inégalités entre les syndicats pour que chaque syndicat, quelle que soit sa taille,

puisse avoir une vie syndicale active. Les modifications entreront en vigueur le 21 avril prochain.

**RÉSEAU SST**

Les deux premiers réseaux des militantes en SST ayant remporté un franc succès, les déléguées ont entériné la tenue d'un troisième réseau en 2017. Rappelons qu'au dernier congrès de la Fédération, en avril 2014, les déléguées avaient adopté à l'unanimité une recommandation visant à expérimenter la tenue de deux réseaux SST jusqu'au prochain congrès de 2017, moment où elles décideront si elles lui donnent un caractère permanent. ■

COMMISSIONS

CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES



# CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES

Pendant ce conseil fédéral, les déléguées se sont réunies en commissions infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute et perfusionniste clinique afin d'échanger sur les difficultés, voire l'impossibilité de concilier leur travail avec les autres dimensions de leur vie, et d'identifier des pistes de solution collectives à explorer pour favoriser cette conciliation.

Tous les acteurs concernés, tant l'État et les employeurs que les syndicats et les travailleur-euse-s ont un rôle important à jouer afin que la conciliation famille-travail-études devienne une responsabilité collective.

Les professions de la santé étant majoritairement exercées par des femmes, le thème de la conciliation entre la famille, le travail et les études (CFTE) s'imposait pour ces commissions. Les échanges ont ainsi fait ressortir des préoccupations communes aux professionnelles en soins : inégalités systémiques entre les hommes et les femmes, répartition inégale des responsabilités, heures supplémentaires obligatoires, santé et sécurité du travail, etc. Aussi, des solutions ont été soumises tels des services de garde en milieu de travail avec des horaires 24/7 et de l'éducation aux membres quant aux articles de la convention collective qui peuvent améliorer la CFTE. Enfin, des recommandations ont été apportées et seront discutées lors d'un prochain conseil fédéral.

Rappelons que depuis plusieurs années, la FIQ revendique des mesures pour favoriser la conciliation entre la vie et le travail des professionnelles en soins, notamment en faisant évoluer les lois et la convention collective et en défendant des mesures sociales telles que les services de garde à but non lucratif. Ces revendications ont été initiées par les groupes de femmes en collaboration avec les autres syndicats. Des gains ont ainsi été obtenus comme le Régime québécois d'assurance parentale et des congés familiaux, mais beaucoup reste encore à faire.

## PRINCIPALES ÉTAPES EN MATIÈRE DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES AU QUÉBEC

**1991** : La Loi sur les normes du travail accorde au père et à la mère un congé parental de 34 semaines sans solde (1997 : 52 semaines).

**1994** : Création d'un groupe de travail paritaire ayant donné lieu à la publication d'un guide destiné aux milieux de travail « Travail-famille : un tandem de cœur... et de raison ».

**1996** : Sommet sur l'économie et l'emploi - Création du Regroupement pour un régime d'assurance parentale.

**1997** : Livre blanc « Nouvelles dispositions de la politique familiale » ; création du ministère de la Famille et de l'Enfance - maternelles 5 ans - régionalisation des CPE à but non lucratif à 5 \$ par jour.

**1999** : Maternelle 4 ans (2009 : première classe à temps complet - École St-Zotique, quartier Saint-Henri), Montréal (2013 : 50 classes à temps complet sur 72 commissions scolaires + 26 en 2014).

**2000** : Création des centres de la petite enfance.

**2001** : Plan d'action « Concilier travail et famille : un défi pour les milieux de travail », élaboré par

le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre; adoption à l'unanimité à l'Assemblée nationale de la Loi sur l'assurance parentale.

**2003** : Forum sur la CTF « Familiarisons-nous! » et lancement d'une politique gouvernementale « Horizon 2005 : conciliation travail-famille : prendre parti pour les familles ».

**2004** : Consultation publique en vue de l'élaboration d'une politique gouvernementale sur la CTF; l'assurance-emploi offre des prestations de compassion.

**2005** : Ajout de 10 journées de congés familiaux ou parentaux (sans solde).

**2006** : Mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

**2007** : Annonce de nouvelles mesures en matière de CTF dans le premier plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

**2011** : Deuxième plan d'action gouvernemental. ■

**Infolettre**

**INSCRIVEZ-VOUS!**

Pour demeurer à l'affût des activités de la FIQ, inscrivez-vous à notre Infolettre FIQ Express à [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca).





Stéphane Gagnon, coprésident du Comité exécutif transitoire du Syndicat interprofessionnel de Lanaudière

## DES SOINS À ÉCHELLE HUMAINE

Avant d'entamer le prochain congrès de la Fédération, qui aura lieu en novembre prochain, les délégués ont pris un moment à ce conseil fédéral pour faire un retour sur les recommandations adoptées au dernier congrès et sur les réalisations entreprises depuis les trois dernières années.

Sous le thème « Vision. Réalisation. Action. Sortons du cadre », le congrès de 2014 confirmait que les membres et les équipes syndicales de la FIQ souhaitaient se réinventer. Au sortir du congrès, tout était donc mis en œuvre afin d'assurer la prise en charge rapide des recommandations adoptées par les délégués et, surtout, leur concrétisation. Trois ans plus tard, à la veille du prochain congrès, voici où en est la Fédération.

### NOUVEAUX MODÈLES DE SOINS

En matière de nouveaux modèles de soins, la FIQ a entrepris plusieurs actions concrètes visant à renforcer le réseau public de santé et à mettre fin à la marchandisation des services de santé. Des avancées ont notamment été réalisées grâce aux cliniques de proximité, administrées démocratiquement, qui permettent aux citoyen-ne-s de bénéficier de l'ensemble des compétences et de l'expertise des professionnelles en soins et des professionnel-le-s de la santé.

Pensons notamment à la Coopérative de solidarité SABSA (services à bas seuil d'accessibilité) qu'on peut assurément qualifier de réussite dans la basse-ville de Québec, à la Coopérative de solidarité santé du Nord de la Petite-Nation qui remporte un franc succès à Chénéville en Outaouais, à la Clinique de proximité de Montréal-Nord qui devrait ouvrir ses portes au printemps 2017 et au projet de Clinique Archimède qui a déjà vu une partie de son financement confirmée.

Le projet de petites maisons pour aîné-e-s de Lanaudière-Nord est également un bel exemple de nouveau modèle pour l'hébergement des personnes âgées en

perte d'autonomie. C'est d'ailleurs avec beaucoup d'enthousiasme que Stéphane Gagnon, coprésident du Comité exécutif transitoire du Syndicat interprofessionnel de Lanaudière, s'est adressé à ses collègues concernant ce projet qui lui est cher.

M. Gagnon a expliqué qu'actuellement, les services publics de soutien à domicile ne répondent pas aux besoins des aîné-e-s nécessitant plus de 1,5 heure et moins de 3 heures de soins par jour. Ces personnes sont donc prises en charge par le réseau privé à but lucratif. Inspiré de son vécu personnel avec ses grands-parents, il a donc décidé d'agir.

La FIQ, qui dénonce la situation actuelle, appuie la démarche de M. Gagnon pour créer un nouveau modèle d'hébergement sans but lucratif dans lequel les soins sont offerts par le réseau public. Le projet pilote des petites maisons pour aîné-e-s permettrait aux personnes en perte d'autonomie de choisir le lieu où recevoir des services adaptés à leurs besoins et non l'inverse.

À dimension humaine, ces lieux seraient dotés de 16 à 20 chambres. Suffisamment spacieuse, chacune d'entre elles faciliterait les déplacements entre le lit, le fauteuil et la salle d'eau attenante. Elle permettrait aussi de recevoir tout le matériel nécessaire pour répondre aux besoins des personnes à la suite d'une perte d'autonomie. Un espace de vie commun composé d'un salon, d'une salle à manger et d'une cuisine y serait également prévu. Un salon privé serait aussi accessible aux familles.

Une collaboration a été mise en place avec une communauté religieuse du Nord de Lanaudière

qui est emballée par ce nouveau modèle. En effet, le projet leur permettrait d'héberger 28 de leurs consœurs en perte d'autonomie. Le PDG du CISSS est également intéressé par le projet et pourrait devenir partenaire en offrant un grand terrain pour la construction de ces maisons. Par ailleurs, le projet a été présenté aux membres du CRÉNEAU<sup>1</sup> qui ont octroyé la somme de 50 000 \$ en vue de l'embauche d'un chargé de projet. La FIQ espère procéder à la première pelletée de terre au printemps 2018.

### NOUVELLES PRATIQUES SYNDICALES

Les délégués faisaient aussi le constat au congrès de 2014 qu'il est essentiel pour une organisation de bien rejoindre ses membres, de les sensibiliser et de les mobiliser. Pour la FIQ, il est extrêmement important que les membres se reconnaissent dans leur organisation afin qu'elles développent un sentiment d'appartenance fort et qu'elles soient en mesure de se mobiliser pour des objectifs qui leur ressemblent et qui les rassemblent.

Au nombre des nouvelles pratiques adoptées par la Fédération au cours des derniers mois, mentionnons l'offre de formations accréditées à ses membres, dont la tournée de formations, partout au Québec, sur l'*advocacy* des patient-e-s (la défense et la promotion des droits et des intérêts des patient-e-s), et sur l'*advocacy* 2 : passer à l'action. Des colloques de formation qui ont permis à la FIQ d'aborder des thèmes et des enjeux importants ont également eu lieu dans certaines régions. D'ailleurs, compte tenu du vif succès remporté par ces formations, la FIQ entend poursuivre ses actions en ce sens. ■



Au micro : Sébastien Simard, CISSS de la Montérégie-Centre/ CSSS Haut-Richelieu-Rouville

1. Le CRÉNEAU est composé du Réseau québécois des OSBL d'habitation, du Carrefour action municipale et famille, du Réseau FADOQ, de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, de l'Association ressources intermédiaires d'hébergement au Québec et de chercheur-euse-s.

